

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 3 juillet 2018, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères : Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers: Yves Lévesque
Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

Absente : Lucie Michaud

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un protocole local d'intervention d'urgence hors route ou en milieu isolé.
7. Résolution approbation de la programmation TECQ 2014-2018.
8. Résolution accordant le contrat pour la chaudière aux granules de bois.
9. Résolution accordant le contrat pour la couverture en membrane école Sainte-Famille.
10. Demande de modification du règlement de construction et du règlement sur les permis et certificats.
11. Divers
 - 11.1 Demande d'appui financier Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans.
 - 11.2 Demande d'appui financier l'Association Bénévole de l'Île d'Orléans.
 - 11.3 Demande de contribution à la Fête nationale de Saint-Laurent.
12. Rapport des élus sur les divers comités.
13. Période de questions.
14. Levée ou ajournement de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-74

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET AINSI QUE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUILLET 2018.

18-75

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018.

3. SUITE DE CES SÉANCES

4. CORRESPONDANCE

5. ADOPTION DES DÉPENSES

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

18-76

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Yves Lévesque , Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures de juin totalisant 122 889.14 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 11 796.94 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE HORS ROUTE OU EN MLIEU ISOLÉ.

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) accorde aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux dans l'intérêt de leur population.

ATTENDU QUE toute municipalité locale a compétence dans certains domaines, dont celui de la sécurité et des interventions d'urgence hors du réseau routier.

ATTENDU QUE les municipalités faisant partie intégrante de cette entente désirent la mise en place d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU).

ATTENDU QU'une entente intermunicipale doit être signée afin de permettre aux services incendie de Sainte-Famille d'intervenir sur le territoire d'autres municipalités, en fonction du PLIU.

ATTENDU QUE la brigade de pompiers volontaires de la municipalité de Sainte-Famille possède la formation nécessaire de Premier répondant (PR 2) ainsi que le matériel d'urgence adéquat.

ATTENDU QU'une entente devra être signée avec le Club de motoneiges les Sorciers afin de les nomme énévles désignés.

EN CONSÉQUENCE,

18-77

Sur proposition de Marc-Antoine Turcotte, avec l'appui de Bruno Simard

Il est résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans adhère à l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un protocole local d'intervention d'urgence hors route ou en milieu isolé de la MRC de l'Île-d'Orléans;

QUE Monsieur Jean-Pierre Turcotte, maire et Madame Sylvie Beaulieu, directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

7. RÉSOLUTION APROBATION DE LA PROGRAMMATION TECQ 2014-2018

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

18-78

En conséquence sur une proposition de Richard Therrien, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de ce qui suit :**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

8. RÉSOLUTION ACCORDANT LE CONTRAT POUR LA CHAUDIÈRE AUX GRANULES DE BOIS

ATTENDU QUE la Directrice-générale /secrétaire trésorière a procédé aux demandes de soumissions sur invitations auprès de 6 entreprises.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de (2) soumissions.

ATTENDU QU'UNE entente est intervenue entre Transition Énergétique Québec et la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans.

ATTENDU QU'UNE aide financière pour un montant maximale de 42 641.50 \$ des coûts a été approuvé par TEQ.

EN CONSÉQUENCE

18-79

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Marc Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

QUE le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire « Les Entreprises Arsenault » au montant de 98 522.08. La part de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans sera en partie prise sur le programme de la TECQ ainsi que sur le surplus cumulé.

9. RÉSOLUTION ACCORDANT LE CONTRAT POUR LA COUVERTURE EN MEMBRANE ÉCOLE SAINTE-FAMILLE

ATTENDU QUE la Directrice-générale /secrétaire trésorière a procédé aux demandes de soumissions sur invitations auprès de 6 entreprises.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de (2) soumissions

ATTENDU QUE la Directrice-générale/secrétaire-a déposé une nouvelle programmation auprès de la TECQ.

EN CONSÉQUENCE

18-80

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

QUE le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire « **Toiture Quatre Saisons** » au montant de 65 500 \$, le tout conditionnel à l'approbation de la TECQ.

10. DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION ET DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Remis à une séance ultérieure.

11. DIVERS

11.1 DEMANDE D'APPUI FINANCIER MAISON DES JEUNES DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Remis à une séance ultérieure.

11.2 DEMANDE D'APPUI FINANCIER L'ASSOCIATION BENEVOLE DE L'ILE D'ORLEANS.

18-81

Sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Richard Therrien, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder un montant 350\$.

11.3 DEMANDE DE CONTRIBUTION A LA FETE NATIONALE DE SAINT-LAURENT

Refusé

12. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES

13. PERIODE DE QUESTIONS

14. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE

18-82

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 9 h 35.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal.*